

CGT – PJJ

SNPES – PJJ

SPJJ- UNSA

SECTIONS DE L'ENPJJ

L'AC nous parachute ses présidents de jury ...et on nous parle de professionnalisme !

A quelques jours de la tenue des jurys mémoire de la formation initiale des éducateurs, alors que chaque jury a reçu un courrier de l'école positionnant les trois membres du jury, la direction de la PJJ a décidé unilatéralement d'adjoindre à chaque jury une personne mandatée par elle même. Il est précisé que ces 13 personnes seront présidentes des sous jurys (en lieu et place des formateurs qui assurent cette fonction) et membres du jury plénier. Ces présidents des jurys, sans avoir lu le mémoire, participeront aux procédures d'évaluation et attribueront les notes alors que l'écrit représente 80% de la note du mémoire.

Cette décision de la DPJJ est inadmissible car elle constitue une emprise directe de l'administration sur l'ENPJJ donc une suspicion à l'égard de l'ENPJJ, de l'Université et des terrains. C'est un contrôle de l'appareil de formation et une pratique injustifiable au plan déontologique pour la validation d'une épreuve de recherche, validée à la fois par la formation, l'université et par des professionnels de terrains.

C'est aussi, de notre point de vue, la volonté d'une mainmise sur la pensée par une administration ignorante des enjeux de la formation qui, en la circonstance s'avère autocrate en imaginant tout maîtriser.

C'est enfin renier le travail de recherche et de questionnement critique qui s'inscrit dans toute démarche de formation en particulier dans le travail de recherche spécifique au mémoire.

C'est exercer une pression sur les élèves éducateurs qui vont se trouver empêchés de toute démarche et réflexion critique si leur analyse ne correspond pas aux attentes de la hiérarchie.

C'est réduire l'évaluation du mémoire qui relève du domaine de la pensée, de la formation en une évaluation exclusivement institutionnelle ce qui revient à remettre en cause tant la dimension recherche de ce travail, que la place de l'université dans la formation initiale des éducateurs.

C'est invalider la compétence des jurys composés d'un professionnel, d'un universitaire et d'un formateur quant à leur capacité d'appréciation et d'évaluation de l'intérêt du travail réalisé. Cette surveillance conduit à la disqualification des membres des jurys.

Enfin, c'est mépriser le travail réalisé par l'ensemble des professionnels de l'ENPJJ.

Les sections SPJJ-UNSA, CGT-PJJ et SNPES-PJJ de l'ENPJJ appellent tous les professionnels de l'ENPJJ- site central et PTF - à s'opposer à cette décision gravissime pour l'avenir de la formation à la PJJ. Si nous laissons passer ce coup de force, la formation sera encore plus instrumentalisée par la DPJJ.

Nous appelons tous les personnels de l'ENPJJ à faire grève lors des journées de jurys mémoire les 28 mai 2009 - date du CTP central sur la formation – 29 mai et 2 juin 2009 . Nous montrons ainsi notre opposition à une décision absurde et autoritariste et notre volonté que la formation demeure un espace dans lequel s'exerce la pensée critique.

Roubaix le 19 mai 2009